

leur étoient ouverts pour entendre leurs moyens & leurs preuves, prononcer sentence sur les procès qu'ils y auroient formés, & réparer les torts, que les vaisseaux détenus auroient soufferts dans un cas ou dans l'autre sans raison suffisante, quoique jusqu'en ce moment ce point n'ait jamais été légalement vérifié : mais les capitaines & patrons se sont constamment opiniâtrés à vouloir, que sans autres preuves que leurs relations & leur recours à ce ministère on les relâchât & qu'on leur bonifiât les retardemens ou délais de la détention ; & cela uniquement parce que la clémence du Roi, l'équité & même l'indulgence, recommandées aux juges de la marine, ont fait remettre en liberté plusieurs bâtimens qui avoient été détenus avec justice, & qui auroient pu être déclarés de bonne prise, conformément à l'ordonnance, & à ce que pratiquoient nos ennemis, d'autant qu'on vouloit bien dissimuler ici les défauts très-essenciels des papiers des uns & les violens soupçons qu'il y avoit contre d'autres.

Pour faire évanouir jusqu'à l'ombre de pareils recours, le comte de Rechteren, envoyé des Provinces unies, & les autres ministres des cours étrangères furent prévenus, que, s'ils proposoient des moyens d'empêcher les causes de soupçon & les fraudes, le Roi, pour donner une nouvelle preuve de la bonne correspondance & amitié qu'il desiroit de maintenir avec ces cours, adopteroit ceux de ces moyens, qui seroient propres à produire un tel effet ; & comme jusqu'à ce jour ils n'ont proposé ni réglé aucuns moyens de ce genre, Sa Majesté a jugé à propos de prendre par elle même les mesures qui conviennent à sa Souveraineté, réunissant à cet effet la substance de celles qui ont été communiquées jusqu'ici, & manifestant d'une manière, s'il se peut, encore plus positive ses intentions si pleines de justice, d'équité, & de modération, comme étant fondées sur la résolution de les faire observer avec exactitude. (Nous donnerons les articles, contenant ces dispositions, l'ordinaire suivant).

Le capitaine par interim du paquebot courrier de Sa Majesté le Quiros, de 16 canons,